

## **SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Aujourd'hui, vingt juin deux mil vingt-cinq, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi vingt-six juin deux mil vingt-cinq à 20h avec l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Convention Territoriale Globale – Renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales –
- 6) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn dans le cadre d'un accord local –
- 7) Régie de recettes – modification de l'identité d'un régisseur –
- 8) ~~Fixation des tarifs de location du Trait d'Union~~ – **Retiré de l'ordre du jour**
- 9) Création d'un poste d'apprenti CAP AEPE pour la rentrée scolaire 2025/2026 –
- 10) Création d'un poste d'ATSEM pour un accroissement temporaire d'activité –
- 11) Création de deux postes d'adjoints techniques contractuels pour les jobs d'été –
- 12) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoints</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	WEEBER Michelle – ACKER Dominique – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédric – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – MUGLER Christelle – SORG Fabienne – VATRY Edwige – VOGT Marie-Line.
<u>Absents</u>	FORR Bernard a donné procuration à ACKER Dominique. SORGIUS Christian a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier. RICK Stéphane a donné procuration à JUNG Didier

Le quorum est atteint.

### Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame SORG Fabienne est désignée secrétaire de séance.

#### **3. Communications du Maire.**

**Sylvie ROEHLLY**

- 26/04/2025 : Réunion Conseil Intercommunal des Jeunes – Communauté de Communes  
Bal des Asperges organisé par l'Amicale des Pompiers
- 28/04/2025 : Réunion Association Foncière + Monsieur MENDLER + Office National des Forêts
- 29/06/2025 : Assemblée Générale du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)  
Commission Administrative
- 30/04/2025 : Réunion avec les agents techniques  
Réunion Pôle santé

- Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) -  
Commission d'attribution des places
- 02/05/2025 : Anniversaire de Mme Marlyse HOLENDER – 80 ans
- 05/05/2025 : Bureau communautaire  
Commission Communication
- 06/05/2025 : Réunion avec le bureau d'études MP Conseil  
Comité de Pilotage Etude mutabilité de la ZI de Hoerdts et de la ZA de  
Weyersheim  
Commission administrative
- 07/05/2025 : Cérémonie commémorative du 8 mai
- 12/05/2025 : Commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) –  
Communauté de Communes
- 13/05/2025 : Commission Administrative
- 14/05/2025 : Réunion aménagement foncier – Geudertheim  
Conseil communautaire
- 15/05/2025 : RDV avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) – dossier de  
contrôle conformité  
Réunion bilan ALEF  
Stammtisch au Trait d'Union
- 17/05/2025 : Pose de la première pierre du Pôle médical  
Concert de la Chorale des Jeunes
- 19/05/2025 : Réunion promesse de bail EDF-Renouvelables
- 21/05/2025 : Réunion restitution phase 2 axe cyclable Nord/Sud  
Anniversaire JUNG Danielle – 80 ans  
Entretien de recrutement  
Assemblée Générale Espace W
- 22/05/2025 : Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR)  
Réunion de l'Amicale des maires du canton
- 24/05/2025 : Comité syndical de l'ATIP – REICHSHOFFEN  
Conférence des Maires
- 26/05/2025 : réunion organisée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) à Gries  
sur le thème du patrimoine alsacien  
Soirée d'échange avec le président de la CEA – M. Frédéric BIERRY
- 27/05/2025 : Commission administrative  
Comité Technique relatif à la Convention Territoriale Globale –  
Communauté de Communes
- 02/06/2025 : Réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier  
Réunion du Bureau de la Communauté de communes  
Réunion préparatoire à l'inauguration de la Mairie + 13/07 venue d'une  
délégation de la commune de Rot am See pour célébrer les 25 ans du  
jumelage.  
Commission communication
- 03/06/2025 : RDV avec le Major GUTTINGER – bilan trimestriel  
Commission administrative
- 11/06/2025 : Commission administrative
- 12/06/2025 : Réception des travaux de la Mairie  
Anniversaire OTTMANN Charles – 80 ans
- 13/06/2025 : Comité de pilotage Convention Territoriale Globale / Caisse des  
Allocations Familiales  
Entretiens de recrutement
- 14/06/2025 : Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes – Communauté de  
communes
- 16/06/2025 : Réunion du Bureau de la communautaire

- 17/06/2025 : Déménagement de la Mairie  
Etude mutabilité de la ZI de Hoerdts et de la ZA de Weyersheim –  
Consolidation du scénario  
Commission PLU/PLUi
- 18/06/2025 : Visite du site d'implantation des futurs locaux modulaires de l'école  
maternelle avec les entreprises candidates  
Noces d'or Violette et Francis MULLER  
Visite de la mairie par les voisins  
Assemblée Générale Handball club
- 19/06/2025 : Sortie de printemps des aînés
- 21/06/2025 : Inauguration de la Mairie + portes ouvertes
- 22/06/2025 : Portes ouvertes Mairie
- 23/06/2025 : Mutabilité ZI de Hoerdts et ZA de Weyersheim - CCBZ  
Réunion AAPPMA / EDF-R au sujet du projet Photovoltaïque flottant sur la  
gravière  
Commission des finances communautaire  
Conseil Communautaire
- 24/06/2025 : Réunion avec l'architecte pour projet école maternelle + APEPA +  
enseignants  
RDV avec l'Agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS) pour le PLUi  
Commission administrative  
Conseil d'école élémentaire
- 25/06/2025 : Information sur la responsabilité des gestionnaires publics – Hôtel de la  
Région  
Inauguration de la zone tampon paysagère de WEITBRUCH
- 26/06/2025 : Conseil d'école maternelle

#### **4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.**

##### **Annie WERNERT**

- 02/05/2025 : Anniversaire HOLENDER Marlyse 80 ans
- 07/05/2025 : Commémoration du 8 mai
- 14/05/2025 : Conseil communautaire à Weitbruch avec repas asperges
- 15/05/2025 : Stammtisch
- 16/05/2025 : Confection de Tartes flambées pour les résidents de La Solidarité à Hoerdts
- 17/05/2025 : Pose de la première pierre au Pôle Médical  
Chorale des jeunes
- 21/05/2025 : Anniversaire JUNG Danielle 80 ans
- 12/06/2025 : Anniversaire OTTMANN Charles 80 ans
- 18/06/2025 : Noces d'or MULLER Francis et Violette  
Assemblée générale de La Solidarité à Hoerdts
- 19/06/2025 : Sortie de printemps avec les seniors à la Villa Météor et repas à  
Birckenwald
- 20/06/2025 : Anniversaire MATTER René 90 ans
- 21/06/2025 : Inauguration de la mairie
- 25/06/2025 : Commission aide à la personne à la Communauté de Communes

##### **Jean-Jacques KLEINMANN**

- 30/04/2025 : Réunion avec le Service Technique
- 05/05/2025 : Commission travaux de voirie à la Communauté de Communes

- 07/05/2025 : Rdv avec un huissier pour un état des lieux  
Cérémonie pour l'Armistice
- 12/05/2025 : Commission du PLUi – Communauté de Communes
- 13/05/2025 : Réunion avec l'Association foncière dans le cadre des travaux connexes
- 14/05/2025 : Réunion des délégués du Contournement Ouest de Strasbourg à la Mairie de Geudertheim  
Conseil Communautaire
- 15/05/2025 : Réunion de chantier concernant la rénovation de la Mairie  
Stammtisch
- 17/05/2025 : Pose de la première pierre au Pôle Médical
- 19/05/2025 : Pêche électrique à la passe à poissons  
Commission PLUi
- 22/05/2025 : Commission locale Grand cycle de l'eau – Communauté de communes
- 23/05/2025 : Portes ouvertes Etablissement Jean LEFEVRE Schweighouse/Moder
- 26/05/2025 : RDV avec la société AM Pyrotechnique - finalisation du feu d'artifice du 13/7
- 27/05/2025 : Comité de Pilotage de la manifestation Basse Zorn à l'An Vert (BZAV) à la CCBZ
- 02/06/2025 : Réunion commission intercommunale aménagement foncier Vendenheim
- 02/06/2025 : Réunion préparatoire inauguration Mairie et venue de Rot am See
- 12/06/2025 : Réception des travaux de restructuration de la Mairie  
Réunion piste cyclable Weyersheim – Gamsheim
- 17/06/2025 : Déménagement dans la nouvelle Mairie  
Commission PLUi
- 18/06/2025 : Visite du site d'implantation des futurs locaux modulaires de l'école maternelle avec les entreprises candidates
- 21/06/2025 : Inauguration de la mairie
- 23/06/2025 : Conseil Communautaire
- 25/06/2025 : Inauguration de la zone tampon paysagère à WEITBRUCH

#### **Clarisse REGNIER**

- 26/04/2025 : Visite de la ferme Gangloff avec le Conseil Municipal des Enfants (CME)
- 28/04/2025 : Commission communication communautaire
- 03/05/2025 : Réunion avec le CME
- 05/05/2025 : Commission communication
- 07/05/2025 : Atelier tricot  
Cérémonie de commémoration de l'Armistice 1945
- 12/05/2025 : Réunion au sujet de la communication en période électorale
- 14/05/2025 : Conseil communautaire
- 15/05/2025 : Rencontre élus habitants
- 19/05/2025 : Commission environnement communautaire
- 24/05/2025 : Rencontre Conseil Intercommunal des Jeunes-CME
- 26/05/2025 : Rencontre avec la Collectivité Européenne d'Alsace
- 27/05/2025 : Commission enfance communautaire
- 02/06/2025 : Réunion préparatoire pour l'inauguration de la mairie et la venue de Rot am See le 13 juillet
- 03/06/2025 : Commission communication communautaire
- 04/06/2025 : Atelier tricot
- 07/06/2025 : Réunion avec le CME
- 17/06/2025 : Commission PLUi
- 18/06/2025 : Ouverture de la mairie pour les voisins
- 21/06/2025 : Inauguration de la mairie

22/06/2025 : Portes ouvertes  
23/06/2025 : Conseil communautaire

### **Dominique BLANCK**

07/05/2025 : Cérémonie du 8 mai  
14/05/2025 : Révision des comptes de l'association Espace W  
19/05/2025 : Préparation de l'Assemblée Générale de l'Espace W  
21/05/2025 : Assemblée Générale de l'Espace W + calendrier des fêtes 2026  
26/05/2025 : Rdv Audio Sys - mise en place d'un nouveau micro HF et du module Bluetooth sur la sono de la salle Saturne  
04/06/2025 : Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Espace W  
07/06/2025 : Tournoi 3x3 du basket club  
16/05/2025 : RDV avec l'association NAP calendrier activités périscolaires 2025/2026

### **Michelle WEEBER**

26/04/2025 : Sortie Conseil Municipal des Enfants à la ferme laitière de Bietlenheim  
28/04/2025 : Commission communication communautaire  
03/05/2025 : Réunion du Conseil Municipal des Enfants  
05/05/2025 : Commission communication  
07/05/2025 : Atelier tricot  
15/05/2025 : Stammtisch  
17/05/2025 : Pose de la première pierre du Pôle médical  
24/05/2025 : Rencontre CME/CIJ à Hoerd  
25/05/2025 : Concert de la chorale des jeunes  
26/05/2025 : Soirée invitation Elus par Monsieur BIERRY - Collectivité Européenne d'Alace  
27/05/2025 : Commission Jeunesse – Conseil communautaire  
02/06/2025 : Commission de préparation des 25 ans jumelage Rot Am See  
Réunion commission communication  
03/06 /2025 : Réunion commission communication communautaire  
07/06/2025 : Réunion Conseil Municipal des Enfants  
14/06/2025 : Feu de la St Jean – Musique Municipale  
17/06/2025 : Révision des comptes de La Solidarité  
18/06/2025 : Assemblée Générale - La Solidarité  
25/06/2025 : Commission Aide à la personne communautaire

## **5. Convention Territoriale Globale – Renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales 2025-2029**

La signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), courant du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2024, a permis le maintien et le développement des services proposés aux familles sur notre commune, notamment grâce aux financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette approche incluant la Communauté de communes et l'ensemble des communes membres vise à définir le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le projet initial a été établi à partir d'un diagnostic partagé, identifiant les besoins prioritaires sur le territoire de la Basse-Zorn et définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

Cette approche a permis à la fois de :

- pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

En définitive, si cette contractualisation a permis dans un premier temps la continuité de l'aide financière apportée aux communes par la Caisse d'Allocations familiales, elle a surtout engagé une nouvelle réflexion et une vision différente des services à la population au sein du territoire de la Basse-Zorn.

**VU** la volonté de la commune de maintenir son offre de service, dans les champs de compétence actuels, et l'avis favorable du Comité de pilotage de la CTG en date du 13 juin 2025 sur les enjeux partagés proposés dans la Convention,

**CONSIDERANT** que la Convention Territoriale Globale a pour objet de :

- maintenir les services aux familles existants en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- mener une réflexion à l'échelle des communes et de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- Accompagner la politique jeunesse, de compétence intercommunale, à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

**CONSIDERANT** également que les enjeux et axes stratégiques peuvent se décliner de la manière suivante :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- accompagner la parentalité à l'échelle du territoire,
- soutenir les jeunes et développer la politique jeunesse intercommunale,
- renforcer l'accessibilité des services aux familles.

**CONSIDERANT** par ailleurs que la Convention Territoriale Globale est conclue pour une durée de 5 ans, à compter du 31 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2029,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**VALIDE** le renouvellement du partenariat « CTG » avec la Caisse d'Allocation Familiale, au service des services aux familles de la commune et du territoire ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la Convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin, mais également les autres communes du territoire et la Communauté de communes de la Basse-Zorn ;

**CHARGE** le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la Convention et tous les actes y afférent.

**6. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;  
Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn du 14 mai 2025 ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% de la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
  - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
  - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
  - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
  - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale (droit commun) à 27 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Répartition de droit commun 2026 :

Communes	Sièges	Population
HOERDT	7	4557
WEYERSHEIM	6	3515
GRIES	4	2886
WEITBRUCH	4	2721
GEUDERTHEIM	4	2719
KURTZENHOUSE	1	1087
BIETLENHEIM	1	317
	<b>27</b>	<b>17 802</b>

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale (droit commun).

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 33 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Scénario d'accord local 2026 :

Communes	Sièges	Population
HOERDT	8	4557
WEYERSHEIM	7	3515
GRIES	5	2886
WEITBRUCH	5	2721
GEUDERTHEIM	5	2719
KURTZENHOUSE	2	1087
BIETLENHEIM	1	317
	<b>33</b>	<b>17 802</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

FIXE à 33 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn retenu dans le cadre de l'accord local, réparti comme suit :

Communes	Sièges	Population
HOERDT	8	4557
WEYERSHEIM	7	3515
GRIES	5	2886
WEITBRUCH	5	2721
GEUDERTHEIM	5	2719
KURTZENHOUSE	2	1087
BIETLENHEIM	1	317
	<b>33</b>	<b>17 802</b>

A U T O R I S E Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **7. Régie de recettes – Modification de l'identité d'un régisseur**

Vu les délibérations en date du 24 avril 1952 instituant l'encaissement des droits de place, droits de publication, droits de délivrance d'extraits de matrices cadastrales et toutes autres recettes accidentelles, et du 9 novembre 2006 pour l'encaissement de dons (maximum 50 euros) ;

Vu la délibération du 22 octobre 2015 nommant Mme Inès MARTIG régisseur titulaire ;  
Compte tenu du placement de Mme Inès MARTIG en disponibilité pour convenances personnelles ;

Compte tenu du recrutement de Mme Katrin PFLAUM ;

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

N O M M E Madame Katrin PFLAUM régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

A T T R I B U E au régisseur une indemnité annuelle de 110 € à compter de la date de nomination. L'indemnité sera versée au mois de décembre – imputation compte budgétaire 6225 (indemnités au comptable et aux régisseurs). Pour 2025 l'indemnité sera versée au prorata des mois écoulés.

D I T qu'en cas d'absence pour maladie, congé ou autre empêchement exceptionnel, Madame Katrin PFLAUM sera remplacée par Madame Anne ULRICH ou Madame Rachel WURTZ ou Madame Sandrine ANDRE ;

P R E C I S E

- que le régisseur titulaire n'est pas astreint à constituer un cautionnement ;

- *que* le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués ;
- *que* le régisseur titulaire et les mandataires suppléants ne doivent pas percevoir de sommes pour les produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues à l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;
- *que* le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;
- *que* le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle.

8. **Fixation des tarifs de location du Trait d'Union** – Retiré de l'ordre du jour

9. **Création d'un poste d'apprenti CAP AEPE pour la rentrée scolaire 2025/2026**

A l'instar des années précédentes, Mme le Maire propose à l'Assemblée de recourir à un contrat d'apprentissage pour étoffer le personnel communal de l'école maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis demandé au Comité Social Territorial

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**A P P R O U V E** le recours au contrat d'apprentissage,

**D E C I D E** de conclure pour la rentrée scolaire 2025/2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole Maternelle	1	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	2 ans

DECIDE de proposer les titres restaurant à l'apprenti(e) recruté(e) à raison d'un ticket par jour de travail complet effectué dans les locaux communaux.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, article 6417.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

#### **10. Création d'un poste d'ATSEM pour un accroissement temporaire d'activité**

Il est proposé de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non-complet 28h20 /hebdomadaires à compter du 25 août 2025 et jusqu'au 2 mars 2026 sur la base de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

AUTORISE à l'unanimité, la création d'un poste d'ATSEM contractuel aux conditions citées ci-dessus, à compter du 25 août 2025.

PREND ACTE que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

#### **11. Création de deux postes d'adjoints techniques contractuels pour les jobs d'été**

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour les mois de juillet et août, il serait utile de pouvoir recruter des jeunes pour exécuter divers travaux d'entretien et ainsi renforcer le service technique. L'âge requis est de 16 ans révolu.

Les jeunes seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique non titulaire (catégorie C) avec une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Le nombre maximum de jeunes pouvant être recrutés est fixé à deux par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

ENTERINE à l'unanimité la création des deux postes.

**12. Divers**

- Mme Sylvie ROEHLLY :

- Signale que l'anniversaire des 25 ans du jumelage avec la commune de Rot am See sera célébré le 13 juillet en même temps que notre fête nationale. Une délégation de Rot am See arrivera vers 15h, une visite de l'église et de la mairie sont prévues. A l'issue de la cérémonie pour la fête nationale un moment sera dédié à l'anniversaire du jumelage. La délégation de Rot am See sera invitée à participer à la soirée organisée par l'amicale des pompiers à l'Espace W.
- Que le recrutement d'un adjoint technique interviendra mi-juillet pour préparer le remplacement de M. Daniel ZILLIOX (départ à la retraite).
- Informe le Conseil Municipal qu'une pétition, relative à la circulation des poids lourds rue de la République, a été réceptionnée en mairie.
- Propose au Conseil Municipal de mener une réflexion sur la mise en place de caméras de vidéoprotection, en collaboration avec la Gendarmerie de La Wantzenau, sur des axes stratégiques.

- M. Denis BLANCK propose de pérenniser le panneau qui interdit le stationnement le samedi matin, pour les besoins du marché hebdomadaire.

- M. Jean-Jacques KLEINMANN :

- Signale un important dépôt sauvage près de l'étang Bastian.
- Informe le Conseil municipal que la déchèterie verte de Weyersheim est fermée en raison d'un accident involontaire qui a fortement détérioré la barrière et le portail.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,  
Sylvie ROEHLLY,

La secrétaire,  
Fabienne SORG,

